

AR Prefecture

047-214703019-20260331-DELIB11DU310326-DE
Reçu le 03/04/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEYCHES

DEPARTEMENT
DU
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE SEYCHES

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M. BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M. ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. COSTALONGA Hervé, Mme VARAGO Sandrine, Mme MARCON Aurélie, Mme ORTOLAN Marie-France, M. PHILIPPON Jérémy, M. GEERLINGS Augustinus

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents 14
Votants : 15

Etaient absents : Mme SANDRE Josiane.

Etaient excusés : Mme SANDRE Josiane.

Pouvoirs : Mme SANDRE Josiane a donné pouvoir à Monsieur VIGO Emmanuel

Secrétaires de séance : Mme LE FORT Erika

DELIBERATION N°11 DU 31 MARS 2026
DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal qu'il doit désigner un correspondant défense.

Le correspondant défense est désigné parmi les membres du conseil municipal selon les règles démocratiques en vigueur.

Seuls les élus peuvent être désignés correspondants défense.

Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

M.FAURE Ludovic se propose aux fonctions de correspondant défense.

Seyches, le 01 avril 2026

Le Maire,
Emmanuel VIGO



Le secrétaire de séance,
Mme LE FORT Erika

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture de Marmande, et publication

le 03 Avril 2026

